



BADILIKA

Communiqué : 001/BSG-BENI/2026 : Protection de l'enfant à l'ère numérique : aucun enfant ne doit être recruté, harcelé ou exploité derrière un écran !

L'ASBL **Badilika Droits Humains** salue l'adoption, le 19 octobre 2026, de la résolution 2832 du Conseil de sécurité des Nations Unies, relative aux risques que les technologies numériques font peser sur les enfants dans les situations de conflit armé.

En République démocratique du Congo, particulièrement dans les provinces de l'Est confrontées aux conflits armés et aux activités des groupes armés, l'utilisation des réseaux sociaux et des plateformes de messagerie à des fins de recrutement, de manipulation, de harcèlement et d'exploitation des enfants constitue une préoccupation majeure. Le recrutement d'un enfant par téléphone demeure un recrutement ; le harcèlement derrière un écran demeure une violence.

Badilika Droits Humains attire particulièrement l'attention sur la vulnérabilité des filles scolarisées, des élèves et des étudiantes, d'être confrontées au harcèlement numérique, au chantage, aux menaces, à l'exploitation sexuelle et à la diffusion non consentie de contenus intimes. Ces violences provoquent la stigmatisation sociale, l'isolement, des traumatismes psychologiques, la perte de confiance et l'abandon scolaire ou universitaire, compromettant ainsi leur avenir.

Les victimes ne doivent jamais être culpabilisées pour les violences qu'elles subissent. Elles ont droit à la protection, à la justice, à l'accompagnement et à la réparation.

Face à cette menace, Badilika Droits Humains appelle le Gouvernement congolais à renforcer la prévention, les enquêtes et les poursuites contre les auteurs, ainsi que l'application des textes relatifs à la protection de l'enfant, aux violences sexuelles et à la sécurité numérique.

Nous lançons un appel urgent à l'UNICEF, aux agences des Nations Unies, aux partenaires techniques et financiers et aux organisations de protection de l'enfant afin qu'ils soutiennent les initiatives locales de vulgarisation des textes juridiques, d'éducation à la sécurité numérique et de sensibilisation dans les écoles, les universités et les communautés affectées par les conflits. Nous plaçons également pour le renforcement des mécanismes confidentiels de signalement, de prise en charge psychosociale et juridique, ainsi que pour l'accès effectif des victimes aux réparations appropriées.

Badilika Droits Humains réaffirme sa disponibilité à contribuer, aux côtés des partenaires, à la documentation sécurisée des violations, à la prévention communautaire et au plaidoyer pour une protection effective des enfants, particulièrement des filles et des jeunes en situation de vulnérabilité dans le Nord-Kivu.

Notre message est clair : aucun enfant ne doit perdre son avenir à cause d'un écran. Aucune fille ne doit être condamnée au silence à cause des violences subies. Aucun auteur ne doit bénéficier de l'impunité.

Protéger les enfants dans l'espace numérique, c'est défendre leurs droits, préserver leur éducation et construire une paix durable en RDC.

Fait à Beni, le 21 Octobre 2026

KAMBALE NGUKA Patrick

Bureau : Secrétariat Général

Mail : badilikadh@gmail.com

Site internet : <https://badilikaong.online>

